



MODE D'EMPLOI

ÉLAGAGE, ABATTAGE : PASSEZ PAR UN PRO

Une branche gênante, un arbre encombrant ou malade : quel que soit le cas de figure, ne vous improvisez pas arboriste grimpeur, vous prendriez des risques inutiles. Mieux vaut solliciter un professionnel.

PAR VINCENT DELFAU

Votre jardin, c'est votre fierté. Vous passez tant de temps à entretenir ses massifs, conserver sa pelouse étincelante et chasser les adventices. Il y a juste cet arbre, en bordure de propriété, qui pousse de manière anarchique. Année après année, il prend de l'ampleur, casse l'harmonie, et devient dangereux. Ses branches mortes s'accumulent et risquent de tomber. C'est décidé, vous ne le laisserez pas dans cet état une saison de plus. Que ce soit pour l'élaguer ou pour l'abattre, mieux vaut vous tourner vers un spécialiste pour éviter de prendre des risques en procédant vous-même à une intervention périlleuse.

L'élagage, une activité délicate

« Un arbre n'a jamais besoin d'être taillé, précise d'emblée Thomas Bourgain, technicien arboriste au groupe Serpe. Il purge lui-même son bois mort et s'équilibre seul. Les seules raisons d'une intervention humaine tiennent à la réglemen-

tation, à l'esthétique et la mise en sécurité des biens et des personnes. » Une taille peut ainsi être requise si le végétal, dont le centre du tronc se situe à moins de 2 mètres de la limite de votre jardin et de la propriété contiguë, mesure plus de 2 mètres de hauteur. On parle de taille de réduction pour désigner cette intervention consistant à limiter son gabarit, que ce soit pour respecter la législation ou pour adapter l'arbre à l'espace disponible. Vous pouvez également être contraint de réaliser une coupe si des branches dépassent sur le terrain du voisin. Ce dernier n'a pas le droit de les supprimer lui-même, mais peut vous obliger à procéder à l'opération. L'élagage peut, par ailleurs, être motivé par l'environnement immédiat de l'arbre. « Une branche gênante qui frotte contre la façade ou la toiture de la maison, des branches basses qui contraignent la libre circulation sous le végétal, du bois qui empêche la lumière de pénétrer par la baie vitrée du salon sont autant de raisons pour lesquelles les particuliers nous demandent d'intervenir », illustre Laurent Pierron, arboriste grimpeur et ancien président de la Société française d'arboriculture.

Enfin, une taille peut être envisagée pour supprimer les branches mortes ou malades avant qu'elles ne tombent (taille sanitaire), pour faciliter la crois-

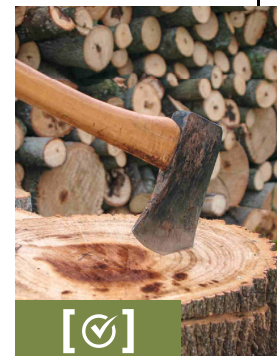
sance de petits arbres en contraignant les plus gros situés à proximité (taille de cohabitation), ou simplement pour conserver une certaine forme (taille architecturée).

Dans tous les cas, intervenir seul est hasardeux. « Tout le monde sait couper, mais peu de personnes savent tailler, résume Laurent Pierron. Un arbre est un être vivant, avec un cycle de vie à respecter. Une taille inappropriée risque de lui occasionner des dégâts. Par exemple, en coupant des branches d'un diamètre important qui, en restant en contact avec l'air, peuvent développer des maladies parasitaires. Seul un professionnel sait distinguer les branches d'avenir de celles qui vont finir par mourir et repérer celles qui doivent être supprimées. »

Le coût de l'élagage dépend de tant de critères qu'il est impossible à estimer par avance et s'évalue au cas par cas, en fonction de la situation géographique, de la hauteur de l'arbre, de la nature de la taille, de la facilité d'accès, de la nécessité d'évacuer le bois coupé, de la possibilité d'intervenir depuis une nacelle ou de l'obligation de grimper, des contraintes au sol requérant des précautions particulières, etc. « L'éventail des prix est très large, reprend Laurent Pierron, d'une cinquantaine d'euros pour une simple branche à plusieurs milliers pour la...

De 300 à 450 € par jour

C'est, en moyenne, le coût de l'intervention d'un arboriste spécialisé



Que faire du bois coupé ?

S'il ne s'agit pas de résineux, vous pouvez le débiter pour en faire du bois de chauffage. Vous pouvez aussi le broyer pour en faire du paillage destiné à recouvrir vos massifs ou à être mélangé au compost. Dernière option : déposer vos morceaux de bois dans une déchetterie verte.



ÉLAGAGE, ABATTAGE : PASSEZ PAR UN PRO

...taille d'un arbre de grande taille. En moyenne, il faut compter entre 300 et 450 € par jour pour l'intervention d'un arboriste spécialisé. »

Quand se résoudre à l'abattage ?

Parfois, la taille ne suffit pas, il faut se résoudre à supprimer l'arbre. « La raison la plus fréquente tient à la santé du végétal, explique Laurent Pierron. S'il est malade et appelé à mourir, il représentera tôt ou tard un danger. Par sécurité, il est préférable de le retirer. Quelques signes doivent mettre la puce à l'oreille, en particulier quand le haut de l'arbre commence à sécher et que cela se répand en descendant. Mieux vaut intervenir tôt : il est plus simple et moins coûteux de supprimer un arbre quand il lui reste des parties vivantes sur lesquelles on peut s'accrocher. » Autres cas

de figure pouvant aboutir au retrait de l'arbre : lorsqu'il contrarie un projet de construction, qu'il gêne un voisin ou le développement d'autres végétaux.

« La suppression peut être réalisée de deux façons, décrit Thomas Bourgain. D'un côté, le bûcheronnage, c'est-à-dire la coupe directe effectuée au pied du tronc est la solution la plus rapide et la moins onéreuse. Mais elle réclame une large zone d'intervention mesurant au moins une fois et demie la hauteur de l'arbre. De l'autre, l'abattage par démontage : dans ce cas, l'arboriste s'attache à la cime, coupe d'abord toutes les branches puis débite le tronç en sections, de haut en bas. » L'opération peut être compliquée par des contraintes au sol – fosse septique, terrasse, beau gazon à préserver... – rendant nécessaire l'utilisation d'un système de rétention par cordes et poulies afin que le bois coupé ne provoque pas de dégâts en chutant lourdement. « En milieu

UNE AUTORISATION EST PARFOIS NÉCESSAIRE POUR ABATTRE UN ARBRE

Si, en principe, chacun est libre d'abattre un arbre dans son jardin, la loi ou la réglementation locale viennent parfois fixer des contraintes et encadrer strictement cette pratique pour éviter la fragilisation des sols, la dénaturation du paysage ou les atteintes à l'environnement. Mieux vaut vous poser la question avant de couper afin de ne pas vous exposer à une amende pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Certaines espèces (bouleau nain, faux chêne-liège, caroubier...) sont protégées par l'article 411-1 du code de l'environnement et ne peuvent tout simplement pas être abattues. Dans d'autres

circonstances, une autorisation de la mairie est indispensable. Il s'agit notamment des cas où le plan local d'urbanisme classe certains arbres comme des espèces à protéger ou soumet l'abattage d'arbres isolés à autorisation, ou lorsque l'arbre se situe dans un « espace naturel sensible » ou dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument historique, voire qu'il est lui-même classé Monument historique. Finalement, la liste des situations nécessitant une autorisation est très large : un détour par la mairie vous permettra de savoir quelle réglementation s'applique à votre cas et si une déclaration préalable de travaux est nécessaire.



urbain, il est parfois nécessaire de recourir à une grue pour attacher les plus grosses branches, note Laurent Pierron. Paradoxalement, cette solution peut se révéler moins chère qu'une intervention purement humaine car elle fait gagner du temps. »

Comme pour l'élagage, il n'existe pas de catalogue de prix, le montant de la facture dépend de nombreux facteurs et peut s'étaler de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros, selon la complexité. Le lieu d'habitation est prépondérant. « Pour deux arbres de même configuration, l'intervention sera par exemple 2 à 3 fois moins chère à Poitiers qu'en Ile-de-France », indique Thomas Bourgain. La facilité d'accès et l'absence de contraintes au sol sont également déterminantes. « Il pourra être moins coûteux de retirer un arbre de 30 mètres de haut ne présentant aucune contrainte, au pied duquel on peut garer un poids lourd afin de gérer rapidement l'évacuation, qu'un autre mesurant seulement quelques mètres, mais situé en haut d'une falaise peu accessible, ou enclavé dans un petit jardin où rien n'est grutable. » L'évacuation du bois coupé représente une part importante du coût final, en particulier pour les arbres de grand diamètre. « Cela nécessite beaucoup de temps, il faut recourir à des engins motorisés, observe Laurent Pierron. Si le client peut s'en charger lui-même, il réalisera de belles économies sur sa facture. »

Se débarrasser d'une souche

Une fois l'arbre supprimé, il faut se débarrasser de la souche. La solution la moins coûteuse – de 150 à 500 € en moyenne – consiste à intervenir par rognage : une machine équipée d'une tête circulaire vient grignoter la souche sur 10 à 30 cm de profondeur pour en retirer la partie visible. Rapide et envisageable même en cas d'accès compliqué au site, cette option ne



COMMENT DÉVITALISER UNE SOUCHE

« Depuis 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, précise Thomas Bourgain, mais il est possible de dévitaliser une souche de façon naturelle et presque gratuite. » Pour cela, commencez par percer plusieurs trous d'une quinzaine de centimètres de profondeur à l'aide d'un foret de diamètre 15 ou 16 mm. Versez-y ensuite du gros sel puis couvrez-les d'un cataplasme d'argile verte (vous en trouverez en pharmacie ou dans un magasin bio). Recouvrez alors la souche d'une bâche noire et patientez quelques semaines. Votre souche devrait avoir perdu toute trace de vie. Elle pourra être retirée sans crainte de voir apparaître des reprises de végétation.

garantit cependant pas l'absence de repousse sur des espèces comme le robinier, l'acacia ou le laurier. Une étape de dévitalisation peut alors être nécessaire (voir encadré ci-dessus). Elle proscrit par ailleurs la possibilité de replanter ou de bâtir en lieu et place. Le dessouchage par extraction à l'aide d'une pelle mécanique peut, dans ces cas, être nécessaire. « L'engin creuse autour de la souche pour dégager les racines, puis l'arrache », décrit Laurent Pierron. Problème, cette technique, environ 2 fois plus coûteuse que le rognage, soulève les racines qui font alors levier sur les végétaux adjacents ou les bâtiments situés à proximité. Elle ne peut donc pas être utilisée dans toutes les situations. Reste le carottage, mis en œuvre à l'aide d'un tracteur équipé d'un gros foret. « Il n'a pas d'impact sur le système racinaire, est utilisable en milieu contraint, mais reste coûteux car il implique le déplacement d'un engin imposant », avertit Thomas Bourgain. ■

De 150 à 500 €

C'est le prix moyen pour se débarrasser d'une souche par rognage.

